
ALLIANCE ASSURANCES SPA

Siège social :
Centre des Affaires El Qods Esplanade Porte 13, 3^{ème} étage
Chéraga, Alger

Capital social :
3 529 142 460 DZD

Rapport des Commissaires Aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les Comptes Consolidés

Exercice 2025

05, Rue Cherif Taiba Cherif
Châteauneuf
EL BIAR ALGER
Tel : +213 23 343 999 / +213 23 343 759
Email : mharfouche@mhaudit.com
Agrément du ministère des finances : 0217/2016
ONEC n° 0163 - CNCAC n°0584

10, Place Abdelaziz Redouane EL ACHOUR
ALGER
Tél : 0554 50 71 72/0661 19 12 92
Email.cabinetcofacsofianebouiali@gmail.com
Agrément n° 1271/2016

Tel: 0554-50-71-72 / 0661 51 51 93

Alger, le 27 Avril 2026

Monsieur le Président
Messieurs les Membres de l'Assemblée Générale
Ordinaire de la Spa Alliance Assurance

Objet : Rapport sur les comptes sur les comptes consolidés de la **Spa Alliance Assurance** au 31/12/2025

Réf :

- Article 715 bis 4 du Code de Commerce.
- Loi 07-11 du 25/11/2007 portant système comptable financier
- Loi 10-01 du 29 Juin 2010 relative à la profession d'Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes et Comptable Agrée

Messieurs ;

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter ci-après notre rapport de commissariat aux comptes sur les états financiers relatifs aux comptes consolidés de la **Spa Alliance Assurance** de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le présent rapport comprend :

- Le rapport d'opinion
- Les commentaires sur les comptes consolidés
- Les Etats financiers consolidés
 - Bilan actif, et Passif
 - Bilan passif
 - Compte de Résultats,

Nous avons mis en œuvre les diligences requises en la matière et avons procédé aux contrôles suivants :

- ✓ Examen des modalités de mise en œuvre des règles et procédures définies par le référentiel SCF,
- ✓ Examen des procédures de consolidation utilisées,
- ✓ Examen des états financiers des filiales,
- ✓ Contrôle des états comptables consolidés,

Veuillez croire, Messieurs le Président et Membres de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'expression de notre parfaite considération.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MOHAMED HARFOUCHE

SOFIANE BOUIALI


HARFOUCHE Mohamed
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
05, Rue Cherif Youssef au Messaoud
Châteaux Neuf EL BLAR - Alger
Tél. 021 92 50 52



SOMMAIRE

I -RAPPORT D'OPINION	page 04
II -INFORMATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DE GESTION.....	page 05
III -PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION.....	page 05
IV -LES RETRAITEMENTS OPERES.....	page 05
V -RESULTATS CONSOLIDES DES QUATRE DERNIERS EXERCICES.....	page 06
VI -SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS	page 06
VII- DOCUMENTS PORTANT ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET NOTES ANNEXE 31/12/2025.....	page 07

I. RAPPORT D'OPINION

Messieurs les Membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa Alliance Assurance

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes de la Spa Alliance Assurance nous avons examiné les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, mis en œuvre les diligences requises en la matière et avons examiné et contrôlé les documents nécessaires qui nous permettent d'exprimer notre opinion.

Les états comptables financiers consolidés de la **Spa Alliance Assurance** de l'exercice clos au **31/12/2025** portent un total net actif et passif de **16 888 043 998,07DA** et un résultat consolidé net bénéficiaire de **624 284 018,03DA** dont un résultat revenant au Groupe pour **653 603 958,03DA** et u résultat revenant au minoritaire de – **29 319 940,00DA**.

Pour les besoins de nos travaux, nous avons disposé des documents suivants :

- Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, comprenant le bilan (actif et passif), le compte de résultats, et les notes annexes ;
- Tableau des Bilans et des résultats des entités entrant dans le périmètre de consolidation ;
- Balances de consolidation : actif/passif et résultat détaillé ;
- Tableau de passage des comptes individuels aux comptes consolidés ;
- Situation des écarts intragroupe ;
- Liste des entités consolidées et des entités non consolidées ;
- Détermination des intérêts minoritaires et des écarts d'équivalence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes des entités consolidées :
Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n°10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et comptable Agréé « Lorsqu'une société ou organisme établit des comptes consolidés ou des Comptes combinés, le commissaire aux comptes certifie également la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes consolidés ou combinés, et ce, sur la base des documents comptables et du rapport des commissaires aux comptes des filiales ou entités rattachées par le même centre de décision ».
A ce titre, nous avons relevé l'absence, dans les rapports des commissaires aux comptes des filiales, de réserves de nature à altérer de manière significative les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, les contrôles effectués nous permettent d'exprimer les remarques et recommandations déjà formulées dans nos précédents rapports, dont la nécessité consiste à élaborer et de mettre à jour les instruments devant améliorer la qualité de l'information contenue dans le bilan consolidé qui est réalisé en « extra comptable », à savoir :

- ✓ La mise en place au niveau des filiales d'un logiciel de comptabilité uniforme et conforme au décret exécutif du 07 Avril 2009 fixant les conditions de la tenue de la comptabilité au moyen de système informatique,

- ✓ La mise en place d'un plan de comptes conforme aux normes du SCF, permettant une homogénéité des comptes et donc une consolidation relativement fiable,
- ✓ La mise en place d'un logiciel de consolidation intégrant les données provenant des filiales, ce qui permet d'établir la liasse de consolidation et d'éviter les risques d'erreurs de saisies et de transcription des soldes,
- ✓ L'établissement d'un planning d'audit afin de vérifier la bonne application des directives communes aux filiales,
- ✓ La définition des procédures de consolidation (procédures de rapprochement des comptes et des transactions entre société consolidées, charte de clôture des comptes annuels et planning de consolidation),

Conclusion et opinion :

Compte tenu :

- * Des remarques ci-dessus formulées,
- * De la portée économique de la consolidation,
- * De la certification des comptes par les Commissaires aux Comptes des filiales, et de l'inexistence de réserves significatives dans les rapports du Commissaire aux Comptes qui soient de nature à altérer de façon importante les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2025 par la Compagnie Alliance Assurances, nous estimons être en mesure de certifier que les comptes ainsi arrêtés avec un total du bilan consolidé de **16 888 043 998,07DA** et un résultat consolidé net bénéficiaire de **653 603 958,03 DA** sont réguliers et sincères et qu'ils reflètent l'état du patrimoine et de la situation financière consolidé de la Spa Alliance Assurance à la fin de l'exercice **2025** et ce, en référence aux règles et principes comptables généralement admis.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MOHAMED HARFOUCHE



MARFOUCHE Mohamed
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
05, Rue Cherril Masou au Messaoud
Châteaux Neuf EL BIAR - Alger
Tél. 021 92 50 62

SOFIANE BOUIALI



BOUIALI
Commissaire aux Comptes

I- INFORMATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT CONSOLIDE ANNUEL DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article 715 bis 4 du décret législatif n° 93/08 du 25 avril 1993 du code de commerce, nous avons examiné le rapport de gestion 2023 qui nous a été présenté et n'avons pas relevé d'incohérences dans les informations comptables financières consolidées qui y sont contenues, avec celles qui figurent dans les états financiers de synthèse qui vous ont été présentés et qui figurent en annexe du présent rapport.

II- PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Il convient de signaler qu'en matière d'établissement des comptes consolidés, l'Arrêté du 26/07/2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisations, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes a défini les conditions d'éligibilité des filiales à la consolidation dans ces articles 132-1 au 132-18.

En effet, selon le référentiel international, la définition d'une filiale se base sur la notion de « contrôle » pour déterminer si la relation mère/filiale existe.

Le « contrôle » se définit comme étant le pouvoir de la Société Mère de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une filiale afin d'obtenir des avantages.

C'est ainsi que les sociétés ayant fait l'objet d'intégration sont celles contrôlées exclusivement par la **Spa Alliance Assurance a savoir :**

1. La Spa Algérie Touring Assistance « ATA »
2. La Sarl Alliance Real Estates

III- LES RETRAITEMENTS OPERES

Les retraitements des comptes pour les besoins de la consolidation du portefeuille de la Spa Alliance Assurance ont été opérés conformément aux dispositions de l'article 132-7 de la loi 07-11 du 25/11/2007 portant Système Comptable Financier, ils ont pour but :

- D'éliminer les détentions des titres des sociétés entre elles, de ce fait les capitaux propres d'une filiale ainsi que ses titres de participations détenus chez la société mère sont annulés.
- D'éliminer les conséquences des échanges qui ont pu se faire entre les sociétés du Groupe (créances et dettes réciproques, les charges et les produits réciproques, les profits internes),

Les dettes et créances intra-groupe, ont pour la plupart fait l'objet de conciliation, intra entités. En outre il y a lieu de constater que les comptes arrêtés au 31/12/2025 de toutes les Entités consolidées ont été certifiées par les Commissaires aux comptes respectifs.

Les retraitements réalisés ont porté sur :

3.1 Annulation des créances et dettes réciproques et neutralisation des produits et charges réciproques :

Les règles de consolidation impliquent l'annulation des dettes et créances réciproques ainsi que la neutralisation des produits et charges réciproques.

Elle se présentent comme suit :

- **Créances et dettes a neutraliser**

Passif(AA/ATA)	Dettes sur loyer a payer par ATA	-3 000 000,00	-3 000 000	Autres débiteurs (Actif)
Créances global production avec AA		-137 377 282,90	Suivant répartition ci-après :	
	Partie relative a la prestation de sinistre	-62 054 406,19	-62 054 406	dettes techniques (passif)
	Partie relative aux autres prestations	-75 322 876,71	-75 322 877	autres dettes (passif)

Passif AA/RE	Dettes sur loyer a payer par RE	-5 110 000,00	-5 110 000	Autres débiteurs (Actif)
Passif AA/RE	Reliquat acquisition terrain a payer	-30 000 000,00	-30 000 000	Autres débiteurs (Actif)

- **Neutralisation des Charges et Produits réciproques**

	Neutralisation Chez ATA ou RE		Neutralisation Chez AA	
TCR (AA/ATA)	traitement du CA neutralisation plateforme	-89 809 816	89 809 816	Sinistre
TCR (AA/ATA)	traitement du CA neutralisation Assistance	-72 649 605	72 649 605	Services extérieurs et autres consommations
TCR (AA/ATA)	traitement du CA neutralisation BDG	-1 339 800	1 339 800	Services extérieurs et autres consommations
TCR (AA/ATA)	Loyer ATA	3 000 000,00	-3 000 000	Produit financier
TCR (AA/RE)	LOYER ET AUTRES CHARGES	1 800 000,00	-1 800 000	Produit financier

3.2 Retraitement des dividendes servis au sein du Groupe :

Le retraitement des dividendes provenant de l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 de la filiale Spa ATA a été effectué pour un montant net de **28 496 200,00DA**

IV- RESULTATS CONSOLIDES DES QUATRE DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 678 (décret législatif 93-08 du 25.04.1993), modifiant et complétant l'ordonnance n°75-59 du 26 Septembre 1975 portant code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance le résultat consolidé des cinq (05) derniers exercices de la **SGP ATC en liquidation** :

- 2021 Bénéficiaire de 558 919 465DZD
- 2022 Bénéficiaire de 561 066 331DZD
- 2023 Bénéficiaire de 501 603 551DZD
- 2024 Bénéficiaire de : 556 918 573DZD

V- SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Les investigations et contrôles effectuées nous permettent d'exprimer les remarques et recommandations dont la nécessité consiste à élaborer et mettre en harmonie les instruments devant permettre d'améliorer la qualité de l'information contenue dans le bilan consolidé qui est réalisé en extra comptable à savoir :

- Les dividendes versés par les filiales devront faire l'objet de neutralisation au même titre que les charges et produits réciproques.
- la liasse actuelle de remontée des opérations réciproques devra être améliorée dans sa forme et son contenu.
- la mise en place d'un plan de comptes unifié permettant une homogénéité des comptes ainsi que les procédures Groupes.
- l'établissement d'un planning d'audit afin de vérifier la bonne application des directives communes aux filiales
- la définition des procédures de consolidation (procédures de rapprochements et de retraitements inter filiales) et ce par l'organisation des séances de rapprochement des opérations intra-groupe.

VI- DOCUMENTS PORTANT ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES ET NOTES ANNEXES AU 31/12/2025

Actif Consolidé 2025

LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET	NET 2024
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	254 924 812,40	248 513 095,65	6 411 716,75	8 807 381,16
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	1 189 872 000,00	-	1 189 872 000,00	1 208 772 000,00
Bâtiments	1 724 350 881,21	339 632 792,96	1 384 718 088,25	1 456 999 286,97
Immeubles de Placement	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 411 824 596,49	1 127 103 489,80	284 721 106,69	303 214 247,51
Immobilisations en concession	153 993 600,00	-	153 993 600,00	153 993 600,00
Immobilisations encours	1 154 769 077,29	-	1 154 769 077,29	1 083 519 691,15
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Autres participations et créances rattachées	723 184 598,13	34 552 054,00	688 632 544,13	345 866 873,13
Autres titres immobilisés	3 234 000 000,00	-	3 234 000 000,00	2 720 000 000,00
Prêts et autres actifs financiers non courants	13 617 516,53	-	13 617 516,53	17 774 277,48
Impôts différés actif	26 284 750,64	-	26 284 750,64	20 241 379,53
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants	14 756 533,18	-	14 756 533,18	14 011 742,49
TOTAL ACTIF NON COURANT	9 901 578 365,87	1 749 801 432,41	8 151 776 933,46	7 333 200 479,42
ACTIF COURANT				
Stocks et encours	264 517 152,19	-	264 517 152,19	401 930 908,20
Provisions techniques d'assurance:	-	-	-	-
Part de la coassurance cédée	-	-	-	-
Part de réassurance cédée	1 079 088 256,96	-	1 079 088 256,96	746 187 692,13
Créances et emplois assimilés:	-	-	-	-
Cessionnaires et cédants débiteurs	569 146 690,34	-	569 146 690,34	500 891 144,15
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs (ou Clients)	5 055 895 178,82	184 016 500,86	4 871 878 677,96	4 686 717 901,86
Autres débiteurs	687 075 615,39	-	687 075 615,39	526 814 646,17
Impôts et assimilés	62 169 929,86	-	62 169 929,86	58 498 605,30
Autres créances et emplois assimilés	22 324 263,50	-	22 324 263,50	3 577 297,25
Disponibilités et assimilés:	-	-	-	-
Placements et autres actifs financiers courants	-	-	-	-
Trésorerie	1 180 066 478,41	-	1 180 066 478,41	997 207 032,96
TOTAL ACTIF COURANT	8 920 283 565,47	184 016 500,86	8 736 267 064,61	7 921 825 228,02
TOTAL GENERAL ACTIF	18 821 861 931,34	1 933 817 933,27	16 888 043 998,07	15 255 025 707,44

HABBOUCHE Mohamed
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 05, Rue Cherril - Bab el Massenet -
 Châteaux Neuf - EL BUIR - Alger
 Tél. 021 92 50 52



Passif Consolidé 2025

LIBELLE	2025	2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	5 293 713 880,00	3 529 142 460,00
Capital non appelé	0	0
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	208 598 716,70	1 325 752 465,00
Ecart de réévaluation	0	543 367 550,00
Ecart d'équivalence (1)	0	0
Résultat du (Groupe)	653 603 958,00	586 262 800,00
* Report à nouveau (résultat des exercices antérieurs)	0	23 901 569,00
* Régularisations sur exercices antérieurs	0	0
Part de la société consolidante (Report a nouveau / réserves)	122 812 383,90	0
Part des minoritaires / Capital	74 900 000,00	74 100 000,00
Part des minoritaires / Résultat de l'année	-29 319 940,00	-29 344 227,00
Part des minoritaires / Réserves et Report à nouveau	52 209 175,72	51 307 935,00
Ecart de consolidation	0	-90 000,00
TOTAL I	6 376 518 174,00	6 104 400 551,00
PASSIFS NON-COURANTS		
Emprunts et dettes financières	12 464 556,10	16 345 936,00
Impôts (différés et provisionnés)	27 219 536,35	59 889 922,00
Autres dettes non courantes	0	0
Provisions réglementées	1 444 700 697,00	868 739 672,00
Provisions et produits constatés d'avance	23 833 327,55	0
TOTAL II	1 508 218 117,00	944 975 529,5
PASSIFS COURANTS:		
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs	1 150 580 119,00	1 135 069 574,00
Provisions techniques d'assurance	0	0
- Opérations directes	4 152 768 291,00	3 397 512 579,00
- Acceptations	763 328,38	997 738,00
Dettes et comptes rattachés	0	0
- Cessionnaires et Cédants créditeurs	853 916 901,60	1 221 509 959,00
- Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	803 350 584,10	627 904 555,00
Impôts Crédit	1 010 948 506,00	1 063 474 966,00
Autres dettes	1 030 979 792,00	759 180 255,00
Trésorerie passif	184,13	0
TOTAL III	9 003 307 707,00	8 205 649 627,00

HAÏFOUCHE Hassamoud
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 05, Rue Cherté Tébé es Massenet
 Châteaux Neuf EL BIAR - Alger
 Tél. 021 92 50 52



COMPTE DE RESULTAT 2025 (Consolidé)

LIBELLE	2025	2024
Primes émises sur opérations directes (Chiffre d'affaires assurances net et autres activités)	6 091 126 266,50	5 561 618 352,00
Primes Acceptées (assurance)	15 985 858,18	8 742 012,00
Primes émises reportées (Assurance)	-248 732 956,57	-372 816 306,00
Primes acceptées reportées (assurance)	0	-625 122,00
I-Primes acquises à l'exercice + CA hors Assurance	5 858 379 168,11	5 196 918 936,00
Prestations sur opérations directes (Activité d'assurance)	-2 830 058 399,76	-2 293 845 870,00
Prestations sur acceptations (Activité d'Assurance)	89 298,16	-2 712 096,00
Autres fournitures Consommées (Autres Activités)	-139 573 777,56	-77 919 254,00
II-Sinistre de l'exercice + Consommations (Activité) Hors Assurance	-2 969 542 879,16	-2 374 477 220,00
Commissions reçues en réassurance (Activités d'Assurance)	263 648 346,76	258 840 251,00
Commissions versées en réassurance (Activité d'Assurance)	-5 214 151,67	-2 669 486,00
III-Commissions de réassurance (Activité Assurance)	258 434 195,09	256 170 765,00
V-MARGE NETTE	3 147 270 484,04	3 078 612 481,00
Services extérieurs et autres consommations	-1 321 395 212,79	-1 320 086 303,00
Charges de personnel	-1 105 124 657,38	-1 001 952 948,00
Impôts, taxes et versements assimilés	-25 181 504,11	-19 137 342,00
Production immobilisée	0	0
Autres produits opérationnels	231 504 581 ,41	143 144 778,00
Autres charges opérationnelles	-166 909 171,28	-135 948 836,00
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-426 389 608,93	-474 831 342,00
Prov d'assurance (Prov Réglementées) & CATNAT	-119 964 953,69	-87 971 970,00
Reprise sur pertes de valeur et provisions	380 989 251,57	336 298 855,00
V- RESULTAT OPERATIONNEL	594 799 208,84	518 127 373,00
Produits financiers	199 886 917,69	205 175 438,00
Charges financières	-32 917 263,38	-26 650 505,00
VI-RESULTAT FINANCIER	166 969 654,31	178 524 933,00
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	761 768 863,15	696 652 306,00
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-143 543 264,26	-134 811 457,00
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	6 043 371,02	-4 941 469,00
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	6 935 237 484,89	6 132 767 303,00
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	-6 310 968 514,98	-5 575 867 924,00
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	624 268 969,91	556 899 380,00
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)	17 687,49	23 690,00
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)	-2 639,37	-4 497,00
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	15 048,12	19 194,00
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE (Brut)	624 284 018,03	556 918 573,00
Part de la société consolidante	653 603 958,03	586 262 800,00
Intérêts Minoritaires	-29 319 940,00	-29 344 227,00

MAJOUKES Mohamed
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 05, Rue Cherré à El Massaneet
 Châteaux Neuf - EL BIAR - Alger
 Tél. 021 82 50 52



